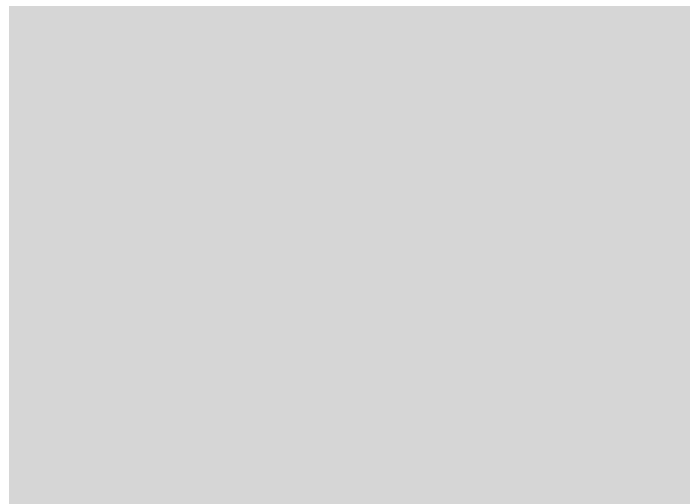
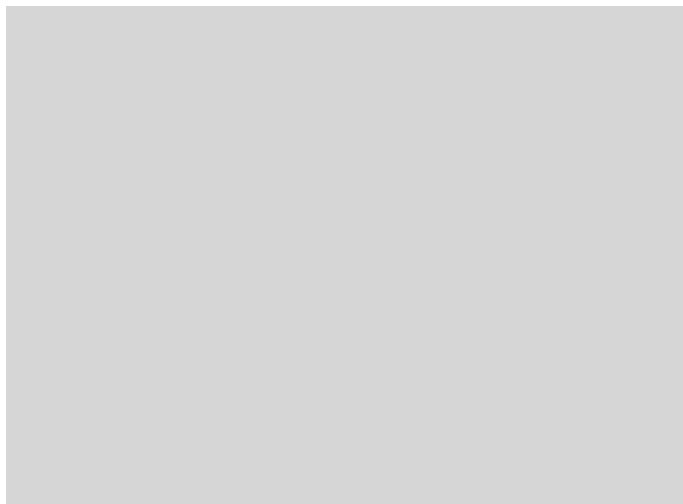
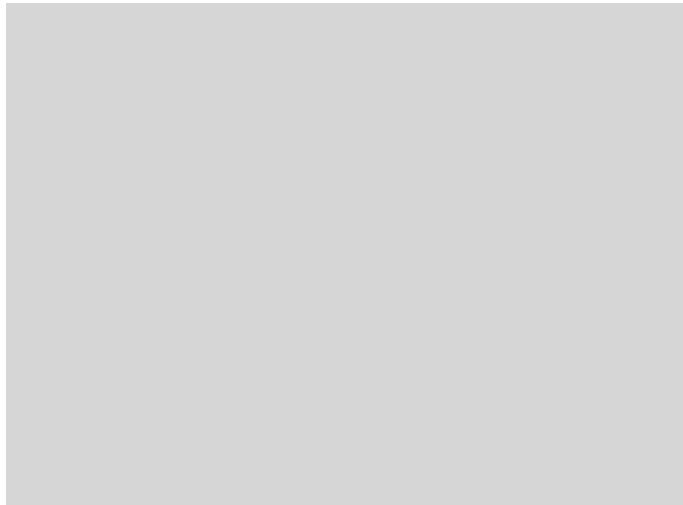


DÉCRET TERTIAIRE TONALITE

TOURS 37000



DÉCRET TERTIAIRE TONALITE

TOURS 37000

Q FOCUS OPÉRATION

Maitre d'ouvrage

SCI Tonalité

Assistance au Maitre d'ouvrage

Budget Opération

Surface

Livraison

Le chef de projet assiste la SEPALE dans la mise en conformité de ses bâtiments au regard du décret tertiaire. Il gère la déclaration obligatoire des bâtiments assujettis dans la base de données de l'ADEME, pilote un bureau d'études pour la réalisation d'audits énergétiques et aide à la décision sur les plans de travaux à mettre en œuvre pour réduire les consommations énergétiques.